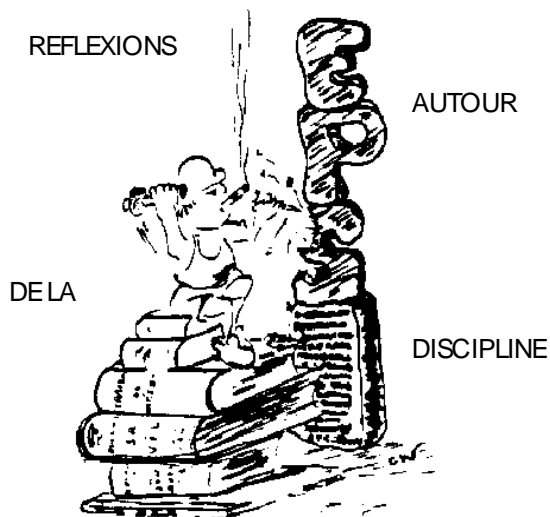


## EPS et inaptes partiels

**M.A. BARON**



En juin 1995, tout candidat à un examen terminal de l'enseignement secondaire devra avoir une note en EPS. La notion d'élève "dispensé d'EPS" a disparu au profit du statut d'élève "inapte partiel" (circulaire du 12-01-1994).

En effet si un élève est capable d'aller en classe, il est capable de sensations proprioceptives, de mobilités inconnues de lui, d'apprentissages à partir, par exemple, de la connaissance anatomique de son corps, d'expressions corporelles, de créations.

Une EPS adaptée aux besoins des élèves inaptes partiels et répondant aux trois finalités de l'EPS définies dans l'arrêté du 24 mars 1993 peut être possible et souhaitable. Dans l'hypothèse où ces élèves souffrent d'une pathologie, ne peut-on les aider à gérer la vie quotidienne et leur permettre d'accéder à ces loisirs ?

Pour ma part, je souhaiterais regrouper l'année prochaine tous les élèves des classes de première et terminale du lycée qui ne peuvent pas s'intégrer dans les unités d'enseignement proposées aux élèves de leur classe. Je pourrais ainsi leur dispenser une EPS tenant compte de leurs problèmes.

Un des objectifs serait que chacun sache ce qu'il est bon pour lui de faire ("bon" dans le sens "prise en compte de son handicap"). Où ? Quand ? Comment ? Dans quelles situations le transfert des techniques

apprenues sera-t-il possible ? Il semble qu'un contenu d'enseignement puisse être construit pour et avec des élèves inaptes.

Puisons, par exemple, parmi les "gymnastiques douces".

Les rayons de certaines librairies regorgent de documents, relatant des pratiques d'exercices corporels prétendant apporter un mieux être. Indéniablement, ces techniques font partie de la culture corporelle occidentale d'aujourd'hui.

Prenons, plus précisément, le livre de Maurice Martenot, le créateur des ondes Martenot (Instrument de musique, "Se relaxer, pourquoi ? Comment ?")<sup>(1)</sup>. Sous ce titre banal se cache une richesse d'exercices vécus et enseignés pendant plus de 50 ans à des élèves musiciens et/ou danseurs.

M. Martenot y préconise la "relaxation" par le mouvement. Il y compare "l'état d'éveil" du musicien lors de sa prestation - sa performance en quelque sorte - à l'attitude du joueur de tennis de table pendant la compétition. Aussi prétend-il améliorer les capacités d'attention.

En librairie on peut trouver outre la kinésopie de M. Martenot, des approches énergétiques<sup>(2)</sup>, des ouvrages de kinésiologie, d'eutonnie, de sophrologie, etc...

De nombreuses pistes sont ouvertes. La prise en compte des inaptitudes déterminera le contenu des cours. Tout ce que je sais de ces cours d'EPS, pour l'instant, c'est qu'ils commenceront par l'expression verbale des handicaps et par quelques exercices visant une décontraction partielle, la détente de zones ou d'organes sensoriels, la prise de conscience des mouvements du corps liés à la respiration, ainsi que des situations d'expression corporelle.

Nous espérons pouvoir ici même relater notre expérience et un jour commencer à répondre à la question : quel contenu d'enseignement construire pour et avec des élèves inaptes partiels ?

Nous espérons également apporter à ces élèves des connaissances, davantage d'aisance, une plus grande capacité de création d'authentiques loisirs, et, peut-être, d'espoir.

Remarquons, au passage, que les techniques évoquées ci-dessus sont inclassables dans les cinq domaines d'action bien qu'elles prétendent répondre aux trois finalités de l'EPS. C'est pourquoi elles ne peuvent être transmises sérieusement qu'à un public d'inaptes partiels à l'école. Et pourtant, ne sommes-nous pas tous des inaptes partiels ?

Si l'objectif des textes officiels est la contribution de l'EPS à l'intégration des élèves handicapés physiques dans les établissements scolaires, n'est-il pas indispensable pour nous d'étudier le problème ? Malgré les difficultés il semble difficile de se soustraire à cette orientation.

(1) Editeur Albin Michel - 1988 - 239 p.

(2) Yoga, Gi-kong, Tai-chi, Do-in, Shiatsu, etc...

M.A. Baron

Professeur d'EPS - Lycée J.Monnet - Strasbourg

